

Animation du DOCOB « tourbière et lac de Lourdes »

Compte rendu du Comité de suivi n° 21

le 19 décembre 2018 à 14h30, maison de la sismicité de Lourdes

○ Personnes présentes

M. MARTHE, Conseiller Général du canton Lourdes-Ouest et Président du Comité de suivi
M.ADISSON, DDT 65
M.THION, Saint Hubert Club Lourdais et Fédération de Chasse 65
Mme PARDE, AREMIP
M.RIGALLEAU, Fédération de pêche 65 – AAPPMA du Bassin des gaves
M.BENITO, CDCK 65/EKCL
M.BRAU-NOGUE, CBNPMP
M.DALMIERES, responsable technique Environnement à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
Mme CUQ, Conseillère municipale de Lourdes
Mme MANSANNE, PLVG

○ Personnes excusées

Mme la Présidente de la Région Occitanie Carole DELGA
Mme la Députée des Hautes-Pyrénées Jeanine DUBIÉ
M.BRICAULT, Nature en Occitanie
M.Hantz, ville de Lourdes
La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Hautes-Pyrénées

○ Ordre du jour

- *Gestion du site : pâturage, débroussaillage, gestion des plantes invasives, mesures agro-environnementales et climatiques ;*
- *Etudes et suivis : étude du fonctionnement hydrogéologique et de la qualité des eaux, suivis des habitats d'intérêt communautaire, suivi du fadet des laïches, inventaire de l'entomofaune ;*
- *Communication et sensibilisation : livret balades et film Natura 2000 en vallées des gaves, rallye Nature ;*
- *Actions à mener en 2019*
- *Informations diverses*

Le présent compte-rendu ainsi que le diaporama projeté en séance sont téléchargeables sur le site internet dédié à Natura 2000 en vallées des Gaves à l'adresse suivante :

http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs_11

M.MARTHE, Président du comité de suivi, ouvre la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence. Il cède la parole à Mme MANSANNE, qui présente l'ordre du jour puis déroule le diaporama.

I) Actions de gestion 2018

1. Action CR1 : Débroussaillage manuel

Un contrat Natura 2000 est porté par le PLVG pour le débroussaillage manuel de la cladiaie (habitat d'intérêt communautaire 7210 présent sur la périphérie du site), comme présenté lors du dernier comité de pilotage. Cette année, deux interventions ont été réalisées en régie par la brigade verte du PLVG : une opération de coupe à ras de la tourbe en avril et une opération test d'arrachage en novembre. En effet, suite à la reprise importante des plants coupés à en avril (croissance de 1 mètre 50 environ en une saison de végétation), il a été décidé de réaliser une seconde opération en 2018, mais uniquement d'arrachage manuel. Un treuil thermique (fixé sur les arbres périphériques) a été utilisé pour les plus gros sujets. Les déchets de coupe ont été exportés et dirigés en déchetterie. M.PARDE s'interroge sur l'impact de ces travaux sur les oiseaux pouvant utiliser ce type de milieu (bécassine des marais...). M.THION indique qu'il faut éviter la période de fin février-mars.

M.PARDE demande s'il ne serait pas préférable de laisser le milieu évoluer compte tenu de l'investissement nécessaire dans la lutte contre l'embroussaillage de cette partie de la tourbière. Mme MANSANNE répond que la cladiaie est un habitat d'intérêt communautaire dont la conservation est prioritaire pour l'Europe. La France a donc une responsabilité dans sa préservation et doit mettre en œuvre des actions concrètes pour améliorer l'état de cet habitat. M.ADISSON ajoute que cela fait plusieurs années qu'un investissement important a été réalisé et qu'il n'est pour le moment pas question de remettre en cause cette action. Mme MANSANNE précise qu'un suivi permettra d'évaluer l'efficacité de l'action et qu'il faut donc se laisser un peu de recul pour se prononcer sur son devenir.

2. Action CR3 : pâturage extensif

2 contrats Natura 2000 ont été signés en 2017 pour la période 2017-2021, avec des engagements jusqu'à 2020 uniquement car le programme de financement FEADER se termine cette année-là.

Pour rappel, le pâturage a lieu à la période la plus sèche qui peut varier entre août et octobre voire novembre selon les années. Ses objectifs sont de contenir le développement des ligneux et de la molinie, de limiter l'expansion des roseaux et de la cladiaie sur certaines parties de la tourbière. Il vise également à favoriser les stades de végétation les plus pionniers de tourbière et les sphaignes.

Un contrat est porté par l'AREMIP sur la partie centrale pour la présence des chevaux barthais et vaches lourdaises. Cette année, 5 chevaux et 4 vaches ont pâturé de fin août à fin octobre. L'entretien des clôtures et du ponton a été effectué. Sur la zone sud-est de la tourbière, un nouveau parc de 0.6 hectare a été installé par l'AREMIP pour y tester le pâturage caprin et ovin : 8 moutons durant une

semaine se sont bien adaptés à la tourbière et consomment bourdaine, ronce et callune. L'opération est donc à renouveler en 2019. M.PARDE souhaiterait mettre les bêtes avant la montée en estive (juin) car la végétation est de meilleure qualité nutritive et ajoute par ailleurs qu'un gardiennage permanent a été effectué sur ce secteur par peur des chiens. M.THION explique que le problème viendrait des chiens errants car les chiens de chasse sont habitués aux troupeaux. Suite à la question de Mme CUQ, Mme MANSANNE indique que les chiens ne sont pas interdits sur la tourbière : il n'y a pas de réglementation spécifique à Natura 2000 et relative à l'accès du site.

Le second contrat Natura 2000 est porté par le Conservatoire des Espace Naturel (CEN) pour le pâturage des vaches highlands sur la partie nord-est de la tourbière. Un premier parc avait été créé en 2017. Cette année, un second parc a été équipé sur une surface de 1.3 hectare environ, donnant une surface totale pâturée de 2 hectares. Le premier parc a été pâturé de mi-août à mi-octobre et le second parc a été ouvert à partir de fin septembre jusqu'à mi-octobre. La repousse des ligneux a été bien maîtrisée sur le parc n°1. Les animaux ont bien pénétré dans le second parc mais la ressource était tellement importante que leur impact reste limité et non homogène pour le moment.

3. Gestion des espèces invasives

Suite aux campagnes d'arrachage de la spirée du japon menées depuis 2014, la lutte contre cette plante invasive se poursuit. Un technicien rivière du PLVG et l'animatrice Natura 2000 sont intervenus cette année au mois de juin, période où les pieds sont matures, en fleurs et plus facilement repérables. 7 pieds ont été arrachés, localisés toujours dans le secteur ouest de la cladiaie.

Sur le sujet des invasives, M.PARDE informe les membres du COPIL de la présence sur la tourbière du Rossignol du japon.

4. Programme agro-environnemental et climatique (PAEC)

Mme MANSANNE rappelle les objectifs d'un PAEC : favoriser et valoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement avec l'engagement des agriculteurs dans des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) rémunérées par l'Etat et l'Europe.

Un programme a été déposé et validé par l'administration en 2017 pour une animation seulement en 2018. Cette année, plusieurs contrats arrivaient à échéance et étaient susceptibles d'être renouvelés.

Le territoire proposé pour le projet reste identique aux années précédentes, à savoir le bassin versant topographique. 9 exploitants utilisent un îlot sur le territoire du PAEC, dont la grande majorité en surface herbagères en prairies permanentes.

Malgré l'animation, déléguée à la Chambre d'Agriculture (contacts téléphonique, courriers d'information, accompagnement individuel...), un seul engagement a été pris cette année sur la mesure « gestion de zones humides avec ajustement de la pression de pâturage » (surface de 5 hectares environ et budget de 4 400 euros sur 5 ans). Ce bilan est décevant puisque 6 exploitants arrivaient à échéance de leur contrat précédent. Les freins à la contractualisation ont été le manque de surface engageable (seuil des 300 € non atteint), des mesures insuffisamment rémunératrices et inadaptées aux pratiques. M.PARDE ajoute que les retards de paiement sur les MAEC précédentes ont probablement freiné les engagements.

II) Etudes et suivis en 2018

1. Etude du fonctionnement hydrogéologique et de la qualité de l'eau du site

La fiche action « S1 » du DOCOB prévoit le suivi quantitatif et qualitatif de l'eau dans le bassin versant du site. Avant d'enclencher ce suivi, il est nécessaire de comprendre le fonctionnement hydrogéologique du site afin de mettre en évidence les points représentatifs du système et les paramètres à suivre. Le PLVG s'est donc porté maître d'ouvrage pour la réalisation d'une étude dont le but est de comprendre le fonctionnement hydrogéologique du site Natura 2000, afin de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire) qui sont dépendants du bon état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau. L'étude devra permettre d'identifier les éventuels dysfonctionnements hydriques (en particulier un assèchement) ou de pollution du site.

Suite à une consultation par le PLVG, le cabinet CETRA a été retenu. Celle-ci a débuté en avril 2018 et se déroulera en cinq phases selon le calendrier prévisionnel suivant :

1. *Bibliographie* (avril-août 2018) : recueil des données topographiques, bathymétriques, écoulements de surface, géologie ...
2. *Analyse du fonctionnement hydrogéologique* (juillet 2018-juillet 2019) : instrumentation du site (sondes de débits/de niveau d'eau, piézomètres, pluviomètre) et analyse des données recueillies durant un cycle hydrologique complet (1 an).
3. *Analyse de la qualité de l'eau* : une campagne au moment du grand lessivage après la période estivale (décembre 2018). Une seconde campagne en avril-mai aux premiers amendements. Les analyses se feront à la fois sur le site (tourbière, lac) et sur les principales alimentations en eau.
4. *Rédaction de préconisations de gestion* : fiches actions détaillées pour l'amélioration de la ressource en eau sur le site (quantité et qualité).
5. *Elaboration d'un protocole de suivi* : détermination des points à suivre (emplacement, paramètres, fréquence, matériels, coûts induits) et méthodologie pour la poursuite et l'approfondissement des connaissances sur l'évolution du site.

2. Suivi des habitats d'intérêt communautaire

La méthodologie de suivi des habitats d'intérêt communautaire a été revue en 2016 et les premiers relevés réalisés la même année. L'objectif de ce suivi est d'évaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et leur évolution. Une fréquence de 2 ans a été définie pour ces suivis, 2018 a donc été la seconde année de relevés. Le cabinet biotope a été retenu par le PLVG, maître d'ouvrage de l'opération.

Lors de la réunion technique de restitution, il a été soulevé la nécessité d'approfondir les analyses. Les résultats de la seconde campagne de suivi seront donc présentés lors du prochain COPIL.

3. Suivi du fadet des laïches

Cette année, un suivi du fadet selon la méthode des transects utilisée les années précédentes a été réalisé par Claudia ETCHECOPAR ETCHAR, animatrice remplaçante durant le congé maternité de Mme MANSANNE.

21 contacts ont été notés au total, entre le 25 juin et le 23 juillet, avec un pic de vol à la mi-juillet. Les fadets ont été principalement observés sur l'habitat 7110 « tourbière haute active » où il y a une présence en quantité de rhynchospore blanc, molinie bleue, ossifrage et bruyère à quatre angles. Le nombre total d'observation est en baisse par rapport aux campagnes des années précédentes. Cela peut s'expliquer par la météo peu favorable au papillon : printemps humide et frais, orages estivaux.

4. Suivi sur l'ensemble des espèces pouvant contribuer au diagnostic de l'état de conservation des habitats

La fiche action « S4 » du DOCOB vise à mettre en place un suivi ou une veille sur des espèces, déjà inventoriées ou non, dont la connaissance peu contribuer à diagnostiquer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et à évaluer des actions de gestion.

L'animatrice a été contactée par l'association Groupe Entomologique des Pyrénées Occidentales, qui a proposé l'étude des insectes (en particulier les coléoptères et hémiptères) du site et de ses abords boisés. Les objectifs de l'étude sont de :

- mieux connaître la biodiversité entomologique ;
- mettre en évidence les espèces d'intérêt patrimonial ;
- mettre en évidence les espèces bio-indicatrices de la qualité des milieux, en particulier des habitats tourbeux et des boisements humides et sénescents ;
- contribuer au diagnostic de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Neuf milieux ont été prospectés à l'aide de plusieurs dispositifs : pièges barber et à interception, prospections à vue. Une autorisation de destruction d'espèce protégée a été obtenu compte tenu de l'utilisation de pièges létaux. Cependant, ceux-ci étaient placés en dehors des zones fréquentées par les insectes protégés du site (fadet des laïches et lucane cerf volant). Aucun insecte protégé n'a été capturé.

Deux campagnes ont été réalisées : mai à septembre 2017 et mai à août 2018. Les principales conclusions sont les suivantes :

- 75 déterminations et 24 espèces d'Hémiptères (punaises...), dont 6 sur la tourbière ;
- 88 déterminations et 6 espèces d'Hyménoptères (abeilles, guêpes...) ;
- 8 espèces d'orthoptères (criquets et sauterelles) : ce faible résultat peut s'expliquer par le contexte humide peu favorable pour ce groupe ;
- 9 espèces bio-indicatrices de la qualité des milieux boisés ;
- Le cortège est peu typique des tourbières : pas d'espèces inféodées aux tourbières (absence de réels trous d'eau)
- 6 espèces invasives ont été détectées mais ne semblent pas avoir d'impact significatifs pour le moment.

Le rapport complet est en téléchargement sur le lien figurant en haut de la page 2 du présent document.

III) Sensibilisation et communication

Mme MANSANNE présente les animations proposées cette année sur le site : une animation grand public en août, une animation scolaire en septembre (lycée de Montardon), un rallye nature pour une classe de primaire de l'école Soum de Lanne de Lourdes dans le cadre du partenariat avec le BTS GPN du cours Diderot un circuit ponctué de jeux et devinettes a été proposé aux enfants sur un après midi.

Deux nouveaux outils de communication commun au réseau N2000 en vallées des gaves sont disponibles : un livret de balades en sites Natura 2000, distribué à 4 500 exemplaires aux offices du tourisme pour diffusion ; un film de 11 minutes pour présenter le réseau, la biodiversité de notre territoire et les actions menées par les animateurs Natura 2000 et leurs partenaires pour préserver cette nature riche et menacée.

M.DALMIERES informe les membres du COPIL que la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées a pris la compétence « sentiers de randonnée ». A ce titre, et à la demande de la ville de Lourdes, la Communauté d'Agglomération va gérer (signalétique, entretien de la végétation) le chemin du tour du lac et de la tourbière, qui est par ailleurs inclus au livret de balades Natura 2000. Un panneau d'accueil à destination des randonneurs sera posé début 2019 sur le parking de l'entrée. De plus, un ouvrage recensant l'ensemble des chemins gérés par l'agglomération va voir le jour en 2019. M.DALMIERES prendra contact avec l'animatrice pour un travail collaboratif sur le sujet.

IV) Actions prévues pour 2019

Mme MANSANNE liste les actions de gestion, de suivi et de communication prévues pour l'année 2019 (cf diaporama).

Sur le volet animation, M.PARDE propose qu'une journée de ramassage des déchets sur le fond du lac soit organisée, en se rapprochant du club de plongée de Lourdes et du SDIS. M.BENITO ajoute que le club de canoë-kayak a déjà réalisé une journée de nettoyage du tour du lac avec le collège de Sarsan. Mme MANSANNE indique que l'idée sera étudiée pour 2019.

V) Informations diverses

○ Projet de restauration de la roselière

Ce projet tutoré conduit par l'AREMIP a pour objectif de restaurer la roselière qui est un habitat intéressant pour certains oiseaux (râle d'eau, hibou des marais, bruant des roseaux...). Le BTS GPN du lycée Saint Christophe à Masseube intervient depuis 2016 dans ce but. En 2017, 1500 m² de roselière ont été restaurés (debroussaillage ligneux, ronces...) par les étudiants. M.PARDE indique que le travail s'est poursuivi en 2018 avec l'élargissement de la zone traitée sur une zone équivalente à celle de 2017. Les travaux ont été réalisés par 16 étudiants ainsi qu'un bucheron professionnel pour les plus gros sujets. En 2019, il est prévu d'entretenir les 3000 m² restaurés.

- Projet de frayères artificielles à Sandre de l'AAPPMA et de la fédération de pêche

Face au manque d'habitat piscicole, en particulier pour la reproduction, la fédération de pêche et l'AAPPMA ont développé une expérience de frayères artificielles sur le lac de Lourdes. M. RIGALLEAU présente le projet. En mars 2018, une vingtaine de frayères artificielles (bloc de 1m² environ sur lesquels est fixée de la bruyère) ont donc été disposées à une profondeur de 2 mètres autour du lac afin de créer un habitat de reproduction pour le sandre. Une évaluation a ensuite été menée fin avril, au moyen d'une caméra sous-marine. Le but était de constater les frayères occupées car les mâles de sandre surveillent et défendent le nid et les œufs. 5 frayères ont été occupées sur deux secteurs : la roselière située sous la frégate et le fond du lac. Les 20 frayères seront remises en janvier 2019 sur ces deux secteurs. Le coût de l'opération s'élève à 1 000 euros.

- Projet de travaux du golf

Un grillage a été mis en place le long du nouveau cheminement piéton, pour éviter l'accès aux terrains du golf par les promeneurs. Mais pour préserver les promeneurs des balles de golf, un filet de maillage fin doit être posé. Ces aménagements constituent une barrière physique et risquent d'impacter les populations de fadet des laïches, puisque des circulations d'individus sont possibles entre les deux tourbières, où le papillon peut trouver son habitat. Afin de concilier les enjeux biodiversité et sécurité, il est proposé de réitérer la demande faite en 2016 : créer une nouvelle ouverture pour le fadet sur laquelle il n'y aurait pas de grillage et de haie, la fenêtre étant dans une zone protégée des balles de golf.

De plus, ce golf communal, géré jusqu'à présent en régie par la ville de Lourdes, vient de passer en concession pour une durée de 5 ans. Des travaux sont prévus sur les trous n°13 et 14 situés au bord du lac, qui sont souvent inondés et impraticables pour les golfeurs. Un projet de remblais est en cours. Il est rappelé que la zone est cartographiée comme zone humide.

Rédaction : Emilie Mansanné, PLVG